



Commune  
de Lherm

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire  
**COMMUNE DE LHERM**

*Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret*

Feuillet n°

Arrêté du  
17/02/2026

Acte n° 2026/6.1/24

**ARRÊTÉ**  
**portant fermeture provisoire de la Salle des Fêtes**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.1 et L 2212.2 ;

**Vu** les pouvoirs de police du Maire ;

**Vu** les dégâts occasionnés par la tempête Nils sur la toiture de la Salle des Fêtes ;

**Considérant** que de la toiture de la salle des fêtes nécessite des travaux de réfection ;

**ARRETE**

**Article 1 : A compter du mardi 17 février 2026 :**

Pour des raisons de sécurité, l'accès à la salle des fêtes est interdit au public à compter de ce jour.

**Article 2 :**

La réouverture de la salle des fêtes au public n'interviendra qu'à l'issue des travaux de réfection de la toiture.

**Article 3 :**

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Gendarmerie, les Services Techniques, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe à l'Urbanisme, Brigitte BOYE.

